

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 10 décembre 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN,
Monsieur Pascal MAINGE, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Virginie PRADAL à M. Bruno POIGNANT.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à M. Christophe ARZANO.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n°2020DELIB0066 en date du 10 juillet 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,
Vu la démission de Mme Karine BASTIEN-COTARD de ses fonctions de conseiller municipal emportant de fait sa démission de ses fonctions de membre suppléant de la commission d'appel d'offres,

Considérant la nécessité, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la commission d'appel d'offres, de procéder à une nouvelle désignation du seul membre suppléant de la commission d'appel d'offres issu de la liste « Vivons Bry » pour le reste de la durée de la mandature,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de procéder à l'élection du membre suppléant de la commission d'appel d'offres issu de la liste « Vivons Bry » en remplacement du membre élu par délibération en date du 10 juillet 2020, démissionnaire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret :

Candidat : Robin ONGHENA

Nombre de votants : 31

Blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Siège à pourvoir : 1

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / nombre de siège : 31

Est élu Robin ONGHENA En qualité de membre suppléant de la commission d'appel d'offres pour la liste « Vivons Bry »,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

